

Image not found or type unknown



Contrat public territoriale

Par **justinegolf3**, le **09/07/2013** à **23:16**

bonjour

je suis aide soignante dans une maison de retraite public territoriale . j ai signé un cdd de 1 mois du 1er au 30 mai 2013 et depuis je continu de travailler sans nouveau contrat. puis je exiger d'etre en cdi ou non du fait de travailler sans contrat depuis + d'un moi?
merci d'avance